

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nbre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>	<b>L'an Deux Mil vingt trois</b>
<b>Présents</b>	<b>11</b>	<b>Le 09 Mai</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
<b>absents</b>	<b>04</b>	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>03 mai 2023</b>
<b>Procurations</b>	<b>01</b>	<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. BELLEIL Thomas. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
		<b>ABSENTS</b> : BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		<b>PROCURATIONS</b> : David CHABASSIER à Sylvette FORT
		<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES – DM 01 VIREMENT DE CREDIT – EXCEDENT REPORTE**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Résultat de fonctionnement reporté			002	25,55
Revenus des immeubles	752	25,55		
<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>25,55</b>		<b>25,55</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE**, la décision modificative indiquée ci-dessus
- **CERTIFIE** exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 10/05/2023 et de la publication en date du 10/05/2023.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 10/05/2023  
**LE MAIRE,**  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230509-2023-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

Affichage : 10/05/2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.